



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 avril 2022**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 04/04/2022, sous la présidence de Mme Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christiane MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Luc ALLEGRETTI, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET, Pascale GOUILLOUX, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusées :	Hervé GARBE, Maguy EMPEREUR
Pouvoirs :	Hervé GARBE à Mathilde FAVRE Maguy EMPEREUR à Sylvie COMUZZI
Secrétaire de séance :	Jean-Marie PONCET

Ouverture de la séance : 19 h

En préambule Madame le Maire rappelle que ce soir le Conseil Municipal se prononcera sur le budget 2022 qui conditionne la vie de la commune. Les finances communales sont saines grâce au sérieux et à l'attention de la mandature précédente, ces efforts sont poursuivis par les conseillers municipaux actuels et elle les remercie de leur implication.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2022 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS SIGNEES du Maire

DECISION 2022-192-036 : signée le 10/03/2022 avec K1000 de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC pour le nettoyage de 2 appartements destinés à l'accueil de réfugiés dans les locaux de l'ex-gendarmerie

DECISION 2022-192-037 : signée le 14/03/2022 avec PHM KFLD de 204,00 € HT soit 244,80 € TTC pour la fourniture de 24 doses de peinture de traçage blanc pour les terrains de football

DECISION 2022-192-038 : signée le 14/03/2022 avec PELLEGRINI SAS de 245,00 € HT soit 294,00 € TTC pour le remplacement d'une crémone pompiers à l'école primaire

DECISION 2022-192-039 : signée le 14/03/2022 avec LE PROGRES de 550,00 € HT soit 660,00 € TTC pour l'insertion d'1/4 de page dans le guide d'été de l'Ain - Promotion été 2022 du Musée

DECISION 2022-192-040 : signée le 14/03/2022 avec AARAC de 80,00 € pour l'adhésion à l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs professionnels des Musées de France

DECISION 2022-192-041 : signée le 14/03/2022 avec ARSOTEC de 7.500,00 € HT soit 9.000,00 € TTC pour le spectacle pyrotechnique du 2 juillet 2022

DECISION 2022-192-042 : signée le 14/03/2022 avec DIFCO de 854,81 € HT soit 1.025,77 € TTC pour la fourniture de produits d'entretien pour l'école maternelle

DECISION 2022-192-043 : signée le 15/03/2022 avec DIFCO de 90,00 € HT soit 108,00 € TTC pour la fourniture de produits d'entretien pour la mairie

DECISION 2022-192-044 : signée le 22/03/2022 avec LES SERRES DU BADERAND de 838,65 € HT soit 922,52 € TTC pour le fleurissement d'été 2022

DECISION 2022-192-045 : signée le 22/03/2022 avec HENRI JULIEN de 440,70 € HT soit 528,84 € TTC pour la fourniture de matériel de cuisine à la salle des fêtes

DECISION 2022-192-046 : signée le 21/03/2022 avec STRATEC de 621,55 € HT soit 745,86 € TTC pour la fourniture de Supports médiation exposition LEGO + affiches communication expo LEGO / Musée archéologique

DECISION 2022-192-047 : signée le 22/03/2022 avec TECHNIC+ de 462,30 € HT soit 554,76 € TTC pour la fourniture de vêtements de travail pour Valérie DAVID, agent chargé de la vignette

DECISION 2022-192-048 : signée le 23/03/2022 avec DACD de 419,32 € HT soit 503,18 € TTC pour la fourniture de produits d'entretien pour les services techniques

DECISION 2022-192-049 : signée le 28/03/2022 avec PELLEGRINI SAS de 335,00 € HT soit 402,00 € TTC pour le remplacement d'une serrure sur une porte de secours à l'école primaire

DECISION 2022-192-050 : signée le 29/03/2022 avec C.S.I. de 736,00 € HT soit 883,20 € TTC pour la fourniture d'un disque dur SSD 1to / pour les enseignants de l'école maternelle

DECISION 2022-192-051 : signée le 29/03/2022 avec C.S.I. de 520,00 € HT soit 624,0 € TTC pour l'isolation du réseau des Grillons + paramétrage du pare-feu et des bornes WIFI des écoles + PC des enseignants

DECISION 2022-192-052 : signée le 29/03/2022 avec C.S.I. de 260,00 € HT soit 312,00 € TTC pour le déménagement de 10 PC de l'école élémentaire vers l'école maternelle

DECISION 2022-192-053 : signée le 29/03/2022 avec C.S.I. de 1.073,00 € HT soit 1.287,60 € TTC pour la fourniture d'un boîtier firewall + borne WIFI pour la salle du Conseil Municipal

DECISION 2022-192-054 : signée le 29/03/2022 avec C.S.I. de 398,00 € HT soit 477,60 € TTC pour la fourniture de 2 onduleurs APC pour le Groupe scolaire (Ecole maternelle et école primaire)

DECISION 2022-192-055 : signée le 29/03/2022 avec CXD France de 116,50 € HT soit 139,80 € TTC pour la fourniture de petit matériel pour l'exposition LEGO et pour la conservation préventive des collections du Musée